

## L'histoire de France au miroir du sport

Patrick Clastres

---



**Éditeur**

CNRS Éditions

**Édition électronique**

URL : <http://histoire-cnrs.revues.org/9261>

ISSN : 1955-2408

**Édition imprimée**

Date de publication : 30 novembre 2010

Pagination : 8-13

ISBN : 978-2-271-07145-3

ISSN : 1298-9800

**Référence électronique**

Patrick Clastres, « L'histoire de France au miroir du sport », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 26 | 2010, mis en ligne le 24 février 2013, consulté le 05 janvier 2017. URL : <http://histoire-cnrs.revues.org/9261> ; DOI : 10.4000/histoire-cnrs.9261

---

---

# L'histoire de France au miroir du sport

Patrick Clastres

---

- 1 Imaginons un instant que l'historien ne dispose que des seules archives et sources ayant trait aux jeux et sports pour écrire l'histoire de France. Nous obtiendrions une drôle d'histoire où Rabelais l'emporte sur Descartes, le « desport » (ébattement physique dans *Pantagruel*) prime sur la raison, le joueur de paume dépasse le docteur de l'Université, le baron de Coubertin triomphe de Durkheim, Laure Manaudou et Zinédine Zidane valent plus et mieux que Simone de Beauvoir et Claude Lévi-Strauss. L'histoire des « passions françaises », pour reprendre l'expression de Theodor Zeldin, trouverait ainsi un nouvel équilibre entre le pouvoir d'influence prêté aux intellectuels et les vagues d'idolâtrie suscitées par les champions. Même si l'histoire-fiction, qui transforme l'historien en laborantin, correspond à une tendance récente de l'historiographie anglo-saxonne, nous adopterons une posture plus raisonnable. Notre expérimentation se limitera à passer de l'autre côté du miroir.
- 2 Du fait de leur succès populaire, les sports ont puissamment contribué à inscrire les Français dans la « civilisation des loisirs »<sup>1</sup>. Et en diffusant les règles de l'associationnisme en direction de la jeunesse et des prolétaires, ils auraient même facilité l'apprentissage des us et coutumes démocratiques<sup>2</sup>. De fait, l'histoire des sports permet de rappeler qu'une société civile s'est constituée dans l'hexagone à côté de l'État jacobin. Pour autant, et à la différence des pays anglo-saxons, la France présente la particularité d'une forte intervention publique dans l'espace des sports que symbolise la création, au demeurant tardive, d'un secrétariat d'État aux sports en 1963, et d'un ministère de plein exercice en 1966. Comme les autres nations qui ont la prétention de dominer le monde ou de s'y imposer au premier rang, la France a tenté de rayonner sportivement. Par la victoire de ses athlètes bien sûr, mais aussi par la création et la prise de contrôle des fédérations sportives internationales, par l'accueil des grandes compétitions internationales, par sa capacité, enfin, à diffuser sa culture sportive et les valeurs qu'elle lui attribue.

## L'ancien régime des jeux et la révolution du loisir sportif

- 3 La Révolution française occupe une place cardinale dans l'histoire hexagonale, non pas seulement en offrant une expression politique aux idéaux des Lumières, mais en modifiant la vie quotidienne des sujets du roi devenus citoyens de la *respublica*. La lente substitution du système métrique aux anciennes unités de poids et mesures trouve notamment son parallèle dans le glissement des jeux aux sports. Comme l'a montré Georges Vigarello, il s'agit ni plus ni moins de l'imposition de nouvelles rationalité et comptabilité aux deux catégories anthropologiques fondamentales que constituent l'espace et le temps. Circonscrites désormais dans un stade, un gymnase, une piscine, les performances athlétiques se mesurent en multiples et diviseurs de centimètres et de secondes, et donnent lieu à un enregistrement du résultat qui ignore les frontières nationales et se joue des barrières du temps qui passe. Le comput sportif, c'est-à-dire la tenue des résultats et des statistiques, génère en effet une mise en récit sous la forme de discours passionnés sur la prouesse sportive, lesquels donnent naissance à des grappes de mémoire et des récits légendaires<sup>3</sup>. Davantage que la passion du jeu, le goût du sport va même bénéficier, à compter du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, de la formidable caisse de résonance que lui offrent les médias de masse (presse à un sou, cinéma, radio, télévision, internet, téléphonie mobile).
- 4 Parce qu'ils donnent lieu à un spectacle, à une mise en scène des corps et des apparences, les jeux et sports donnent à lire l'ordre social et politique. Mais un ordre social parfois chamboulé, lorsqu'il s'agit de compétition, par la force corporelle et l'expertise sportive. Avec l'ouverture démocratique permise par l'enrichissement économique et la révolution libérale des Lumières, il y aura bientôt des « bourgeois gentilshommes », et même des manants, pour maîtriser l'art de l'escrime mieux que la prose !
- 5 Dans la France d'Ancien Régime, les jeux physiques comme les jeux d'esprit expriment les rangs et places. En fonction de son appartenance ou non à la noblesse, on se sépare entre joueurs de boules et quilles, crosse et mail, soule et joutes nautiques, d'une part, veneurs et danseurs de ballet, cavaliers et escrimeurs, d'autre part. Le jeu de paume occupe, ici, une place à part dans la mesure où il devient, à la Renaissance, à la fois « le roi des jeux et le jeu des rois ». On rapporte même que le roi Henri IV ne dédaignait pas se mêler au peuple paumier des « escoliers » et des apprentis. À vrai dire, ce récit légendaire fonctionne comme le récit de la poule au pot : il participe de la propagande royale qui vise à rallier le petit peuple de Paris et des provinces du royaume au souverain navarrais et protestant, par ailleurs contesté par les princes du sang et le parti catholique. C'est d'ailleurs parce qu'elle est devenue un divertissement à la fois populaire et seigneurial que Louis XIV finit par se détourner de la paume. Entouré de sa cour à Versailles, le Roi Soleil ne saurait davantage se présenter débraillé et échauffé en public, ni tolérer le désordre dans les tripots. L'étiquette du palais s'accommode bien davantage du billard, une version confinée du mail, tandis que la loterie royale fondée sur le pur hasard présente davantage de garanties (ordre public maintenu, mises aisément captées par le fisc) que les paris clandestins sur la victoire de tel ou tel paumier<sup>4</sup>.
- 6 Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie éclairée et la bourgeoisie montante vont adopter, selon des chronologies décalées et différentes, les diverses modes corporelles hygiéniques, ludiques, et compétitives venues d'outre-Manche, qu'elles donnent lieu à

simple exercice physique ou bien à spectacle. La création du Club alpin français (1874) survient presque un siècle après les premières ascensions du Mont-Blanc, les bains de mer et casinos se multiplient de la côte d'Opale au Pays basque et à la Riviera (Dieppe en 1822, Biarritz en 1841), le cercle du Jockey Club (1834) garantit le succès des courses hippiques à Chantilly, les pionniers de la bicyclette adhèrent au Touring club de France (1890) avant de s'en échapper pour des pratiques plus distinctives et coûteuses, comme l'automobilisme et l'aviation. Les jeunes gens issus de ces élites qui investissent la modernité fin-de-siècle font le choix de pratiques plus dépensières en énergie, plus viriles, comme l'athlétisme ou le rugby. Quant aux fils du peuple, ils restent cantonnés dans l'obligation de pratiquer la gymnastique scolaire qui s'impose à eux depuis la loi Falloux de 1850. À la gymnastique préparatoire à l'enfance et à la défense de la patrie pour les filles et garçons issus des classes laborieuses s'oppose diamétralement le sport qui arme pour la vie les élites fin-de-siècle. Et lorsque des pistards surgissent du bas peuple pour remporter les prix financés par les journaux et les marques de bicyclettes, les *sportsmen* les tiennent en lisière en érigeant à la fin des années 1880 la barrière réglementaire, sociale et morale de l'amateurisme. Un tel séparatisme sportif trouve son prolongement dans le cadre du spectacle de masse, sous la forme des loges pour personnalités et des virages populaires. Lors des Six Jours du Vélodrome d'hiver courus de 1913 à 1958, le Tout-Paris côtoie le « populo » mais sans se mélanger à lui. Il en est de même de nos jours dans les stades et autres *arenas*.

- 7 Le XX<sup>e</sup> siècle est devenu, en effet, le siècle du spectacle sportif de masse et de la démocratisation des loisirs sportifs. Si le goût des jeunes, quelle que soit leur origine sociale, pour le sport en est le premier moteur, il faut également prendre en compte la concurrence que se livrent les œuvres post-scolaires laïques et confessionnelles de part et d'autre de la loi de 1905, l'amélioration du niveau de vie, notamment la progression des loisirs du Front populaire à la loi sur les 35 heures, les politiques municipales depuis les années vingt, l'impulsion du Front populaire, du régime de Vichy, et de l'État gaulliste en faveur du sport à l'école, la baisse tendancielle du coût des matériels sportifs devenus des produits de grande distribution, l'influence des médias radio-télévisés. Cette démocratisation connaît des chronologies variables selon les sports : le football devient le premier sport du peuple dès après la Grande Guerre tandis que les classes moyennes adoptent le tennis sous Valéry Giscard d'Estaing et le golf sous Jacques Chirac. Dans ces deux exemples, démocratisation et distinction vont de pair, dans la mesure où les élites se réfugient dans des clubs huppés, et continuent à cultiver le beau geste dans le cadre de relations mondaines.

## Un État singulièrement sportif

- 8 Par rapport aux pays anglo-saxons, la société et la nation françaises ont davantage lié leur histoire avec celle de l'État, et cela depuis la mise en place d'une monarchie centralisée au XIII<sup>e</sup> siècle. De plus, les historiens de la France ont montré à quel point l'intervention de l'État en matière économique et sociale connaît un premier apogée durant la Grande Guerre. Le sport et les sportifs n'échappent ni à cette tendance de très longue durée ni à la conjoncture interventionniste caractéristique de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.
- 9 En matière d'éducation physique, tout a commencé avec l'invention de la gymnastique scolaire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le soutien politique et matériel que la République a

accordé aux très patriotiques sociétés de gymnastique après la défaite contre la Prusse en 1870. Concernant le sport proprement dit, il faut attendre les premières défaites des équipes françaises dans les années 1900 pour que des hommes politiques comme Clémenceau mesurent l'enjeu diplomatique des compétitions internationales. Au même moment, la rivalité entre groupements sportifs neutres et fédération des patronages catholiques faisait la démonstration que le sport permet d'atteindre idéologiquement et politiquement la jeunesse. Il faut toutefois attendre les années 1930 pour que naisse une véritable politique publique du sport.

- 10 Pour le compte du gouvernement de Front populaire, Léo Lagrange se lance alors dans une politique de démocratisation du sport et des loisirs, « sans contrôle autoritaire du temps libre des individus par l'État ». Le taux d'équipement sportif est accru de 10 % grâce à un budget en hausse de 50 % qui permet de soutenir l'effort des municipalités. Près d'un million de jeunes filles et de jeunes gens passent les épreuves du Brevet sportif populaire tandis qu'une demi-journée de plein air est instaurée dans les collèges et lycées. En outre, un Conseil supérieur des sports est installé comme médiateur entre l'État et les dirigeants du sport.
- 11 La défaite de 1940 donne l'occasion au champion de tennis et polytechnicien Jean Borotra de soumettre les fédérations sportives à l'autorité du maréchal Pétain (Charte des sports). En ces temps de pénurie et de privations, le « mousquetaire » bénéficie même d'un budget vingt fois supérieur à celui de Léo Lagrange. Son propre successeur en avril 1942, le colonel Joseph Pascot, mène une politique d'étroite proximité idéologique avec l'occupant qui se marque par l'élimination de sportifs juifs et de dirigeants des fédérations laïques ou de gauche (déportations du nageur Alfred Nakache et du boxeur Victor Perez, assassinat du secrétaire général de la FSGT clandestine Auguste Delaune, dissolution de l'Ufolep et de la fédération de rugby à XIII). De cette période troublée, au cours de laquelle certains sportifs ont aussi résisté, datent la mise en place d'une véritable administration en charge du sport, une épreuve facultative d'éducation physique au baccalauréat, un rythme élevé de formation des professeurs, une hausse sans précédent des effectifs licenciés qui s'explique aussi par le besoin d'évasion des Français, le contrôle médical systématique des jeunes à l'école.
- 12 Il faut attendre ensuite le haut-commissaire Maurice Herzog (1958-1966) pour que l'État reprenne un avantage sportif. Le vainqueur de l'Annapurna est ainsi passé au service d'un général De Gaulle, certes peu sportif, mais persuadé que la jeunesse de France doit tenir son rang athlétique dans le monde. La croissance économique et l'exploitation habile de l'échec français aux jeux de Rome en 1960 vont permettre à Maurice Herzog d'obtenir un financement national sans précédent, sous la forme de trois lois-programmes. Le plan de « rénovation du sport français » combine bourses de neige, substitution du sport à la gymnastique dans les programmes scolaires, épreuve obligatoire d'EPS (éducation physique et sportive) au baccalauréat en 1959, programmation sportive à la télévision, adoption d'une première loi antidopage en 1965, création d'un service de préparation olympique.
- 13 Le retrait de l'État survient dès la fin des années 1960 avec deux décennies d'avance sur les processus de décentralisation et d'adaptation aux normes européennes. Ainsi, la loi Mazeaud du 29 octobre 1975 positionne le sport à mi-chemin entre l'État et les « personnes privées ». L'alternance en mai 1981 se marque notamment par le transfert des enseignants d'EPS au ministère de l'Éducation nationale, la définition du statut des athlètes de haut niveau et la mise sur pied d'une Commission nationale de lutte contre le

dopage. Depuis les années 1990, les politiques du sport relèvent de l'action interministérielle (Ville, Emploi, Solidarité, Défense, Éducation, Intérieur, Santé) : intervention dans les « quartiers », plan sport-emploi, handisport, lutte contre l'obésité. Enfin, concernant le très haut niveau sportif, l'État se limite à un rôle de régulation devant la puissance financière des médias, des annonceurs, et des ligues professionnelles : réglementation de la sécurité dans les enceintes sportives, cotation en bourse des clubs professionnels, partenariats public-privé pour la construction des grands stades et grandes salles, autorisation des paris sportifs en ligne.

## La France du sport dans le monde

- 14 À la différence de la Grande-Bretagne, la France n'est guère parvenue à convertir ses jeux traditionnels en *sports* et à les exporter. De fait, la boxe, le golf et le cricket, les footballs joués à la main (*rugby*) comme au pied (*soccer*), ou bien encore l'athlétisme et le tennis ont reçu leurs premiers règlements en Grande-Bretagne entre les années 1720 et 1870, avant de se diffuser dans l'Empire de la reine Victoria, et très souvent bien au-delà. Si l'impérialisme informel britannique passe aussi par les sports, la France de la III<sup>e</sup> République apparaît *a contrario* comme un conservatoire de folklores ludiques, d'échelle au mieux provinciale, et comme une patrie de gymnastes voués à la reconquête des provinces perdues en 1870 sinon à la défense du pré carré. Il est toutefois une exception à ce faible rayonnement ludique de la France : la pétanque. Inventée en 1907 à La Ciotat pour un ancien joueur de « longue provençale » perclus de rhumatisme, ce jeu de boules pratiqué « *a pes tanca* » (pieds collés) est devenu le loisir national des Français à compter des années 1950. Transformée en pratique professionnelle et médiatisée depuis les années 1980, la pétanque s'est même exportée dans plus de soixante-dix pays au point de dessiner une nouvelle francophonie.
- 15 Point de sport d'essence française donc, mais en revanche l'invention de compétitions de renommée mondiale. Si la bicyclette est anglaise, certes après bien des prototypes allemand (draisienne) et français (vélocipède), le sport cycliste est, lui, très largement une invention hexagonale, comme en témoignent les « classiques » sur route des années 1890 (Bordeaux-Paris, Paris-Roubaix, Paris-Tours), puis le Tour de France en 1903. Le concept même d'une boucle à étapes s'est diffusé ailleurs dans le monde : *Giro d'Italia* (1909), Pologne (1928), *Vuelta* espagnole (1935), Turquie (1968), Cameroun (2003), Oman (2010)... D'autres compétitions sportives ont une origine ou une spécificité française comme les Internationaux de tennis joués à Roland-Garros à compter de 1928, les 24 Heures du Mans lancées en 1923 par l'Automobile club de l'ouest, la Coupe d'Europe des clubs champions de football créée en 1955 à l'initiative du journal *L'Équipe*, ou le rallye-raid Paris-Dakar fondé en 1979 par Thierry Sabine.
- 16 Il faut compter également avec l'idée française de rénovation des Jeux olympiques « sous une forme moderne » émise en 1892 par Pierre de Coubertin. Reprenant un projet grec de « *revival* », c'est-à-dire de rénovation à l'antique, il propose une formule inédite qui rassemblerait les champions amateurs du monde entier autour d'un panel œcuménique de disciplines sportives (épreuves athlétiques de course à pied et de sauts, sports collectifs anglais, cyclisme, yachting, gymnastique individuelle, lancer du disque ressuscité par les organisateurs grecs, course de marathon forgée de toutes pièces par le linguiste français Michel Bréal...). Mais l'ambition du jeune baron parisien n'est pas seulement de faire émerger des champions à la manière anglo-saxonne. En facilitant la

rencontre des jeunes *sportsmen* voués à diriger le monde, il attribue aux Jeux olympiques une dimension pacifiste. Au contrôle britannique des institutions gardiennes des règles du jeu (*Boards*) va correspondre la prise de contrôle française des fédérations internationales sportives (football en 1904, tennis et escrime en 1913).

- 17 Avec les années 1900 se répand donc l'idée que les rencontres internationales mesurent la puissance des nations. Et il faut bien considérer que, hormis quelques champions exceptionnels (Jean Bouin, Georges Carpentier, les Mousquetaires du tennis et Suzanne Lenglen, Marcel Cerdan, Ali Mimoun...), la France ne brille guère au tableau des médailles. Les succès de Yannick Noah à Roland-Garros en 1983 et de Platini et de ses co-équipiers en finale de l'Euro 1984 ouvrent une nouvelle ère, celle de « la France qui gagne ». Suivront, parmi bien d'autres, les titres mondiaux et olympiques de David Douillet en 1996 et 2000, la victoire des Bleus en finale de la Coupe du monde en 1998, les premières places mondiales d'Amélie Mauresmo en tennis et de Laure Manaudou en natation entre 2004 et 2007, ou la triple couronne mondiale, olympique et européenne des « Experts » en handball en 2008-2010. Et puis la France est devenue aussi une étape obligée du calendrier sportif mondial (coupes du monde de football en 1998, d'athlétisme en 2003, de rugby en 2007, et presque tous les championnats du monde de sports en salle depuis l'an 2000). Elle a pourtant échoué à trois reprises dans sa tentative d'obtenir les Jeux Olympiques d'été à Paris pour 1992, 2008 et 2012, les « déclinologues » en profitant pour dénoncer la France « frileuse », celle qui a voté non au référendum de 2005 sur la Constitution européenne.
- 18 On aboutit ainsi à ce paradoxe d'une France des années 1920 qui domine la Société des Nations, veille jalousement sur un immense empire colonial, mais rayonne faiblement sur la planète des sports, et d'une France des années 2000, ravalée au rang de puissance moyenne, enfoncée dans la crise, apeurée par la « mondialisation », mais qui monte sur les plus hautes marches des podiums. Même si la presse hexagonale démontre jour après jour le contraire et se saisit des déboires de l'équipe nationale de football en Afrique du Sud en 2010 pour faire le jeu des investisseurs privés au détriment du sport amateur. Là encore, le sport montre sa capacité à traduire les affrontements idéologiques qui traversent la France, en l'occurrence celle des années Sarkozy.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Arnaud Pierre (dir.), *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870/1914*, Privat, Toulouse, 1987.

Attali Michaël, Saint-Martin Jean, *L'Éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*, Armand Colin, Paris, 2004.

Bosman Françoise, Clastres Patrick, Dietschy Paul, *Le Sport : de l'archive à l'histoire*, PUFC, Besançon, 2006.

Callède Jean-Paul, *Les Politiques sportives en France : éléments de sociologie historique*, Economica, Paris, 2000.

- Clastres Patrick, Dietschy Paul, Sport, société et culture en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, Hachette, Paris, 2006.
- Gay-Lescot Jean-Louis, Sport et éducation sous Vichy, 1940-1944, PUL, Lyon, 1991.
- Holt Richard, Sport and society in modern France, Mac Millan, Londres, 1981.
- Hubscher Roland (dir.), Durry Jean, Jeu Bernard, L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), Armand Colin, Paris, 1992.
- Mehl Jean-Michel, Les Jeux au royaume de France du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Fayard, Paris, 1990.
- Rauch André, Boxe, violence du XX<sup>e</sup> siècle, Aubier, Paris, 1992.
- Tétart Philippe (dir.), Histoire du sport en France, Vuibert, 2 vol. , Paris, 2007.
- Terret Thierry (dir.), Histoire des sports, L'Harmattan, Paris, 1996.
- Vigarelo Georges, Le Corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique, Armand Colin, Paris, 2001, réédition.
- Vigarelo Georges, Passion Sport. Histoire d'une culture, Textuel, Paris, 2000.
- Corbin Alain, Courtine Jean-Jacques, Vigarelo Georges (dir.), Histoire du corps. De la Renaissance aux Lumières, tome 1, Seuil, Paris, 2005-2006.
- Wahl Alfred, Les Archives du football. Sport et société en France, 1880-1980, Gallimard, Paris, 1989.

## NOTES

1. Corbin Alain (dir.), *L'Avènement des loisirs (1850-1960)*, Aubier, Paris, 1995, Champs Flammarion, Paris 2001.
2. Arnaud Pierre (dir.), *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870/1914*, Privat, Toulouse, 1987.
3. Clastres Patrick, Méadel Cécile (dir.), « Médias et Sports », *Le Temps des médias*, n°9, 2008, numéro spécial.
4. Belmas Elisabeth, *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne*, Champ Vallon, Seyssel, 2006.

---

## RÉSUMÉS

Les « jeux physiques » de l'Ancien Régime, puis les gymnastiques, le sport enfin, scandent l'histoire de France. La diffusion des sports notamment a partie liée avec le double processus de démocratisation et d'enrichissement de la société. La France se distingue en outre par les liens qui unissent sport et pouvoir. L'État a, certes, favorisé le développement du sport, mais ne l'utilise-t-il pas aussi pour briller sur la scène internationale ? C'est à ces questions, mais aussi à beaucoup d'autres que s'intéresse Patrick Clastres dans cet article.



The "physical games" of the Ancien Régime, then gymnastics, and sport finally, scan the history of France. Spreading of sports is hand in glove with the double process of democratization and enrichment of society. Moreover, France distinguishes itself by the links between sport and power. The State has certainly encouraged the development of sport, but has it also used it to shine on the international scene? These are the questions, among many others, that Patrick Clastres addresses in this article.

## AUTEUR

### **PATRICK CLASTRES**

Agrégé d'Histoire et spécialiste de l'histoire du sport et de l'olympisme envisagés sous l'angle du politique et du culturel, Patrick Clastres est chercheur rattaché au Centre d'histoire de Sciences Po et enseignant en khâgne au lycée Pothier d'Orléans.